

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2022-204

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction Générale Administration / Direction des Ressources Humaines**

R03-2022-09-01-00014 - Arrêté fixant la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Guyane (2 pages) Page 3

## **Direction Générale Cohesion Population /**

R03-2022-06-27-00011 - Arrêté portant désignation des médecins agréés membres du Conseil médical départemental, constitué auprès du Préfet de Guyane, compétent à l'égard des agents de la fonction publique territoriale (1 page) Page 6

## **Direction Générale Cohesion Population / Direction Entreprises, Travail, Consommation et Concurrence**

R03-2022-08-12-00006 - Arrêté 12 09 2022 Liste Conseillers du Salarié (13 pages) Page 8

## **Direction Générale des Sécurités, de la Règlementation et des Contrôles /**

R03-2022-09-20-00002 - Arrêté de retrait de l'arrêté R03-2022-07-26-00024 portant attribution d'une subvention de la MILDECA au titre de l'année 2022 (2 pages) Page 22

R03-2022-09-21-00001 - Arrêté préfectoral portant modification des formateurs SSIAP de la sté QUALICONSULT EXPLOITATION (2 pages) Page 25

Direction Générale Administration

R03-2022-09-01-00014

Arrêté fixant la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Guyane



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale de l'Administration**

Direction des ressources  
humaines

*Service de la formation, des  
concours et des voyages*

*Bureau des concours*

**ARRÊTÉ n° R03-2022-09-01-00014**

**Fixant la composition du jury des concours externe et interne  
pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe  
de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Guyane**

**Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

**VU** le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique d'État ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 39 et 45 ;

**VU** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**VU** le décret n° 2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des états membres de l'Union européenne ou de l'un d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi de la fonction publique française ;

**VU** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnel administratif du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 9 avril 2020 nommant M. Marcel DAVID, contrôleur général des armées, directeur général de l'administration de la Guyane auprès du préfet de la Région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté ministériel en date du 8 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté n°R03-2022-02-03-00007 du 3 février 2022 portant subdélégation de signature de M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration, à ses collaborateurs ;

VU l'arrêté n°R03-2022-02-25-00002 du 25 février 2022 portant délégation de signature à M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 autorisant l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieure et de l'outre-mer ;

Sur proposition de la directrice adjointe des ressources humaines des services de l'État en Guyane,

#### ARRETE :

**Article 1 :** La composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, ouvert au titre de l'année 2022, pour la région Guyane est arrêté comme suit :

Président du jury :

- Monsieur Marc BLAUD , Attaché principal d'administration de l'État – Chef de Gestion des Ressources – DTPN de Guyane.

Membres du jury:

- Madame Christelle BEHARY-LAUL-SIRDER, Secrétaire administratif de classe normale - Cheffe du bureau des Ressources Humaines – SGAP de Guyane ;
- Madame Emmanuelle GUERIN, attachée d'administration de l'Etat, Chef des ressources humaines – DTPN de Guyane ;
- Madame Feancisca LEVEILLE, attachée principale d'administration de l'État, Directrice de l'attractivité et de la communication interne – Services de l'État en Guyane

Correcteurs :

- Monsieur Michel MANGUER, inspecteur du travail , délégué régional à l'accompagnement des reconversions professionnelles – Services de l'État en Guyane ;
- Madame Brigitte MARIE, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, référente droit au logement opposable – Services de l'État en Guyane ;
- Madame Fabienne BECERRA, Attaché d'administration de l'État, chargée de missions « qualité »- Services de l'État en Guyane ;
- Madame Allexe DACLINAT, contractuelle, cheffe du service réglementation et police administrative, Services de l'État en Guyane.

**Article 2 :** La directrice adjointe des ressources humaines des services de l'État en Guyane est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le préfet

  
Chef du service  
de la formation, des concours et des voyages  
Cédric KANTAPAREDDY

Direction Générale Cohesion Population

R03-2022-06-27-00011

Arrêté portant désignation des médecins agréés  
membres du Conseil médical départemental,  
constitué auprès du Préfet de Guyane,  
compétent à l'égard des agents de la fonction  
publique territoriale



**ARRÊTÉ**

**portant désignation des médecins agréés membres du Conseil médical  
départemental, constitué auprès du Préfet de Guyane, compétent à l'égard des agents de la fonction  
publique territoriale**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

**VU** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet, en qualité de Préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane ;

**VU** l'arrêté n° 2022-21 du 21 janvier 2022 modifiant l'arrêté n° 2021-337 du 08 décembre 2021 fixant la liste des médecins agréés dans le département de la Guyane ;

**SUR** proposition de Madame la Directrice générale de la cohésion et des populations,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le Conseil médical départemental de la Guyane compétent à l'égard des agents de la fonction publique territoriale est composé des médecins agréés suivants :

- Dr Alain MOULUCOU, membre titulaire - Président du Conseil médical
- Dr Françoise ODUNLAMI, membre titulaire
- Dr Marie-Annick MAUBERGER MEIGNE membre titulaire
- Dr Gérald EGMANN, membre suppléant
- Dr Martine PAPAIX PUECH, membre suppléante

**Article 2:** Les médecins agréés membres du Conseil médical sont désignés pour une durée de trois ans à compter du 29 juin 2022.

**Article 3:** Les arrêtés n° R03-2016-09-05-006 du 5 septembre 2016 modifié et n° R03 2016-09-05-007 du 5 septembre 2016 modifié sont abrogés.

**Article 4:** Le Secrétaire général des services de l'État, la Directrice générale de la cohésion et des populations, le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Cayenne, le 27 juin 2022

Le Préfet,



Thierry QUEFFELEC

Direction Générale Cohesion Population

R03-2022-08-12-00006

Arrêté 12 09 2022 Liste Conseillers du Salarié



PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction Générale de la cohésion et  
des populations

Direction des Entreprises, du Travail  
de la Consommation et de la  
Concurrence,

Pôle Travail/  
section centrale travail

**ARRETE** du 12 août 2022

**Portant modification de la liste des personnes chargées d'assister le salarié lors de l'entretien préalable au licenciement et lors des entretiens préparatoires visant à convenir d'une rupture conventionnelle du contrat de travail**

Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en département la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane Française et la Réunion ;
- Vu le décret du 7 juin 1947 relatif à l'organisation départementale et l'institution préfectorale dans les nouveaux départements ;
- Vu le décret du 25 novembre 2020, portant nomination du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane Monsieur Thierry QUEFFELEC;
- Vu l'arrêté du 24 février 2022 portant nomination, à la direction générale des populations de Guyane de Madame Frédérique RACON en qualité de directrice générale,
- Vu les articles L 1232-4, L 1237-12 et D 1232-4 à D 1232-12 du code du travail;
- Vu l'arrêté n° R03-2021-11-18-00009/DIECCTE du 18 novembre 2021, portant renouvellement de la liste des personnes chargées d'assister le salarié lors de l'entretien préalable au licenciement et lors des entretiens préparatoires visant à convenir d'une rupture conventionnelle du contrat de travail ;

Sur proposition de Madame la directrice des entreprises, du travail, de la consommation et de la concurrence,

.../...

# ARRETE

## Article 1

La liste des personnes habilitées à assister, à sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors des entretiens préparatoires visant à convenir d'une rupture conventionnelle du contrat de travail et en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est composée comme indiquée dans l'annexe du présent arrêté.

## Article 2

La mission permanente des personnes désignées s'exerce exclusivement dans le département de la Guyane et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans le département, dans les conditions prévues par le décret du 12 avril 1989.

## Article 3

La liste visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est tenue à la disposition des salariés concernés à l'unité de contrôle de l'inspection du travail, en DETCC et dans chaque Mairie du département.

## Article 4

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° R03-2021-11-18-00009/DIECCTE du 18 novembre 2021 ;

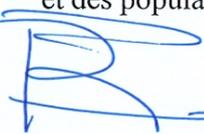
## Article 5

Madame la Directrice générale de la cohésion et des populations, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Guyane.

Cayenne, le 12 août 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice générale de la cohésion  
et des populations



  
Frédérique RACON

**LISTE DES CONSEILLERS DU SALARIE**  
**CENTRALE DEMOCRATIQUE DES TRAVAILLEURS DE LA GUYANE - (C.D.T.G.)**

SECTEUR	NOM et PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	TELEPHONE	
				FIXE	PORTABLE
CAYENNE 99-100 Cité Césaire 97300 CAYENNE	Monsieur Daniel CLET	99-100 Cité Césaire 97300 CAYENNE	Docker	05.94.31.02.32	0694 09 28 19
	Monsieur Jean-Marc BOURETTE	99-100 Cité Césaire 97300 CAYENNE	Employé de la Poste	05.94.31.02.32	0694 23 03 50
	Monsieur Alain CIMONARD	Charney 4 - n° 121 impasse Picolet 97300 CAYENNE	Agent technique	05.94.31.02.32	0694 26 06 34
	Monsieur Joseph COSPAR	9 rue des Dallias Domaine Soula 97355 MACOURIA	Magasinier	05.94.31.02.32	0694 40 19 19
	Madame Suzanne GOMAN	42 lotissement Pinot Rte de Dacca 97311 ROURA	Employée de cuisine	05.94.31.02.32	0694 46 25 69
	Madame Hélène GERMANY	31 rue Gabriel Devèze 97300 Cayenne	Comptable	05.94.31.02.32	0694 21 02 78
	Monsieur David GOUA	3 cité Mirza Rue des Pommes 97300 CAYENNE	Agent à la mairie de Cayenne	05.94.31.02.32	0694 44 23 84
	Monsieur Christophe KINDOU	99-100 Cité Césaire 97300 CAYENNE	Employé de la Poste	05.94.31.02.32	
	Madame Audrey NEMORIN	32, Av. Pasteur 97300 CAYENNE	Assistante de direction	05.94.31.02.32	0694 94 88 42
	Monsieur Marc	56 rue Bois de fer - Larivot	Moniteur éducateur	05.94.31.02.32	0694 26 84 67

Mise à jour liste CS 12 août 2022,

1

MATHURIN	MATOURY				
Monsieur Eric <b>MIATTI</b>	99-100 Cité Césaire 97351 97300 CAYENNE	Agent du CHIAR	05.94.31.02.32	0694 94 62 25	
Monsieur Thierry <b>PARSEMAIN</b>	Square Bodo 97355 MACOURIA	Agent technique	05.94.31.02.32	06 94 22 21 29	
Monsieur Marcel Martin <b>PROSPER</b>	54 bat D Mélisse Jacarandas 97300 CAYENNE	Agent à la Mairie de Cayenne	05.94.31.02.32	0694 22 49 64	
Monsieur Pascal-Victor <b>PAUL</b>	8755 route des plages 5 résidence Mahury 97354 REMIRE MONTJOLY	Cadre EDF	05.94.31.02.32	0694 22 57 56	
Madame Patricia <b>TIEGO</b>	PK, 4,5 97354 Rte de Cabassou Chemin Crique Fouillé 97354 REMIRE MONTJOLY	Agent administratif	05.94.31.02.32	0694 45 55 90	
Monsieur Fabrice <b>RODNEY</b>	32 rue des Dalhias Cité Bonhomme 97300 CAYENNE	Manutentionnaire portuaire	05.94.31.02.32	0694 28 48 21	
Madame Mylene <b>VANDERCAMER</b>	28, Cité Chatenay - III Bât C 97300 CAYENNE	Agent d'accueil	05.94.31.02.32	0694 41 92 30	
Monsieur Joël <b>ASSARD</b>	5 rue Claude Monet 97310 KOUROU	Responsable carburant	05.94.31.02.32	0694 26 73 10	
Monsieur Daniel <b>NEMOUTHE</b>	24 cité des Acacias - bat A 97320 SAINT LAURENT DU MARONI	Agent technique	05.94.31.02.32	0694 26 38 77	
<b>KOUROU</b>					
<b>SAINT LAURENT DU MARONI</b>					

**CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT - CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - (C.F.E. - C.G.C)**

	NOM et PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	TELEPHONE	
				FIXE	PORTABLE
SECTEUR de CAYENNE MACOURIA REMIRE- MONTJOLY et KOUROU	Monsieur Rémy Louis BUDOC	97300 CAYENNE	Directeur de la prospective et du développement- GPM		06 94 38 96 86
	Madame Nathalie CHARLES	6 rue Marie-Ange 97355 MACOURIA TONATE	Chargée d'études OPRF		06 94 42 63 98
	Monsieur Denis CIMIA	11 rue Panacoco 97300 CAYENNE	Directeur/ OPRF		06 94 42 73 68
	Madame Tania CLET	53 rue Gabriel DEVEZE 97300 cayenne	Assistante de direction/ OPRF		06 94 43 09 41
	Madame Hilde CONSTABLE	9 rue des Amourettes 97354 REMIRE-MONTJOLY	OCAPIAT Conseiller entreprise		06 94 41 31 34
	Madame Marie-Laure HARRIS	94, Lotissement Alexandre Route de Baduel 97300 CAYENNE	BNP Guyane - Conseiller patrimonial		0694 22 52 54
	Madame Arlène HO A KWIE	PK9 rte du Majury chez PORTUT 97354 REMIRE- MONTJOLY	Cheffe de mission/ OPRF		06 9491 40 38
	Monsieur Eric RESTES	97300 CAYENNE	EDF Dispatheur		06 94 44 50 53
	Madame Maureen ROSE-HELENE	97351 MATOURY	Responsable Qualité, Hygiène Sécurité Environnement - GPM		06 94 42 67 79
	Madame Estelle TIBERE	1393 Rte du Mahury 97354 REMIRE-MONTJOLY	CAF Animatrice d'équipe		06 94 24 51 36
	Monsieur Christophe DUPUY	Rue J Auprat	CNES		06 94 26 68 48

Mise à jour liste CS 12 août 2022,

		97310 KOUROU		Contrôleur de gestion		
	Madame Sandra LUC	Avenue de France 97310 KOUROU		CAF Responsable		06 94 92 00 09

CONFEDERATION FRANCAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS - (C.F.T.C.)

SECTEUR	NOM et PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	TELEPHONE	
				FIXE	PORTABLE
CAYENNE BP 10042 97300 CAYENNE	Monsieur Patrick CHRISTOPHE	97351 MATOURY	Contrôleur de sécurité		0694 26 96 83
	Monsieur Arnaud APOUYOU	97351 MATOURY	Conseiller		0694 38 68 48
	Monsieur Christophe BELLONY	97300 CAYENNE	Responsable		0694 26 96 83
	Madame Odile CASTOR	97300 CAYENNE	Conseillère		0694 38 68 48
	Madame Flore CHARLES	97300 CAYENNE	Rayonneuse		0694 26 96 83
	Madame Marcia DA SILVA ANDRADE	97300 CAYENNE	Caissière		0694 38 68 48
	Madame Laura LOUBET	97354 REMIRE-MONTJOLY	Chargé de mission		0694 26 96 83
	Madame Rosaline LUCEA	97300 CAYENNE	Caissière		0694 38 68 48
KOUROU	Madame Ghislaine MAXIMIN	97300 CAYENNE	Inspecteur		0694 26 96 83

5

Mise à jour liste CS 12. août 2022.

<b>SAINT-GEORGES</b>	Monsieur Jean-Marie PREVOTEAU	97300 CAYENNE		Clientèle guide	0694 38 68 48
	Monsieur Max SENERON	97300 CAYENNE		Responsable	0694 26 96 83
	Madame Nadiege BRIDIER	97310 KOUROU		Responsable d'agence	0694 38 68 48
	Madame Méline CHERUBIN-JANETTE	97310 KOUROU		Assistant éducative	0694 26 96 83
	Madame Ghislaine WILLIAM	97310 KOUROU		Educatrice	0694 38 68 48
	Madame Gilseria DOS SANTOS	97313 SAINT-GEORGES		Ambulancière	0694 26 96 83
	Monsieur Eric de FREITAS	97313 SAINT-GEORGES		Conseiller clientèle	0694 38 68 48
	Madame Marisol FARIA	97320 SAINT-LAURENT DU MARONI		Educatrice	0694 26 96 83
	Mr Jean-Joseph SYLVER	97300 CAYENNE		Gestionnaire	0694 38 68 48
					0694 38 68 48

**SYNDICAT FORCE OUVRIERE - (F.O)**

SECTEUR	NOM et PRENOM	TEL/ADRESSE	PROFESSION	TELEPHONE	
				FIXE	PORTABLE
CAYENNE N° 4, Avenue Pasteur B.P. 1141 97345 CAYENNE- Cedex	Monsieur Myrtho JOACHIM	32 Allée des Hortensias Soula 1 97355 MACOURIA- TONATE	SEFITEC		0650 06 01 64
	Monsieur Yves ICARE	1452 route de Raban 97300 CAYENNE	DEAL		0694 42 83 90
	Monsieur Claude EXILIE	N° 03, Cité Zéphir 97300 CAYENNE	RETRAITE	0694 43 73 21	06 94 04 76 14
	Monsieur Christian DORVILMA	11494 Route des plages résidence Janag 97354 REMIRE MONTJOLY	GEMAG		0694 21 88 38
	Monsieur Marving ZABEAU	16, rue Wacapou, 97354 REMIRE-MONTJOLY	GEMAG		0694 45 92 10
	Monsieur Alaïs JHISLEIN	503 route de Rémile 97354 REMIRE-MONTJOLY	SEFITEC		0694 42 90 11
	Madame Yvonnice MATILLON	les terrasses de Raban - 97300 CAYENNE	Agent administratif		0694 24 84 29
	Monsieur Jean-Jacques VACQUIER	13 rue E. Duchesne 97310 Kourou	Conseiller emploi		0694 00 83 72
	Monsieur Philippe COGNET	42, Rue Mme Paille 97310 KOUROU	TELESPAZIO		0694 38 66 61
	Monsieur Alain CHAMPEAUX	08, Rue Jean-Baptiste Lulli 97310 KOUROU	IDEX SPACE		0694 44 79 36
Monsieur Lucien ALEXANDER	5, Lot les Amarellys Allée des Jacarandas 97310 KOUROU	RETRAITE		0694 42 54 85	
FO KOUROU Union locale - N° 113 Cité Wacapou 97310 KOUROU Tél : 0594 32 09 09 Fax : 0594 32 06 51					

UNION DES TRAVAILLEURS GUYANAIS - (U.T.G.)

SECTEUR	NOM et PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	TELEPHONE	
				FIXE	PORTABLE
CAYENNE 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Monsieur Christian BABOUL	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Sapeur-pompier	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 42 43 71
	Monsieur Daniel BAQUJE	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Docker	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 40 25 50
	Monsieur Gilles BEAUDI	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent technique (Mairie de Cayenne)	0594 31 26 42 0594 30 97 41	06 94 96 59 36
	Madame Marie-Ange CHESNIERE JEAN-BAPTISTE	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent administratif	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 92 03 10
	Monsieur Joël CLET	40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Vendeur -magasinier	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 40 37 85
	Monsieur Alex COVIS	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent CGSS	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 13 49 06
	Monsieur Ariès COPPET	40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Ouvrier BTP	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 43 58 93
	Madame Nadège FRANCOIS	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent administratif (CCAS)	0594 31 26 42 0594 30 97 41	06 94 44 02 78

<b>UTG CAYENNE</b>	<b>Monsieur Guy FREDERIC</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Attaché Territorial	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 41 12 26
	<b>Monsieur Adrien GUILLEAU</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Sage-femme	0594 31 26 42 0594 30 97 41	06 94 21 94 50
	<b>Monsieur Louis-Joseph JUSTE</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Chef d'équipe principal d'exploitation (DEAL)	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 21 70 41
	<b>Monsieur Jean-Marc NEMOUTHE</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Soignant (Ebène)	0594 31 26 42 0594 30 97 41	06 94 49 17 27
	<b>Madame Marie-France RADAMONTE</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Responsable RH	0594 31 26 42 0594 30 97 41	06 94 27 30 35
	<b>Monsieur Jean-Lambert ROSAMONT</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent polyvalent	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 12 53 81
	<b>Madame Valérie SAINTE ROSE FRANCHINE</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Secrétaire médicale	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 40 06 66
	<b>Monsieur Stéphane SCHMID</b>	40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent d'exploitation spécialisé (DEAL)	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 43 89 99
	<b>Monsieur Emmanuel SOPHIE</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Surveillant assermenté	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 22 60 46

	Monsieur Yannick <b>XAVIER</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent technique (DEAL)	0594 31 26 42 0594 30 97 41	06 94 22 70 74
<b>UTG KOUROU</b>	Monsieur Jean-José <b>MATHIAS</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Logisticien	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 23 82 40
<b>UTG ST LAURENT</b>	Monsieur Carlo <b>GAY</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent de sécurité	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 31 26 42
	Madame Anaëlle <b>METZGER</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Enseignante	0594 31 26 42 0594 30 97 41	06 94 22 28 16
	Madame Marie-Christine <b>NAJEM</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Professeur	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 94 51 84
	Monsieur Thomas <b>MANZEY</b>	UTG 40, Avenue Digue Ronjon 97300 CAYENNE	Agent communal	0594 31 26 42 0594 30 97 41	0694 01 44 03

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES - (U N S A)

SECTEUR	NOM et PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	TELEPHONE	
				FIXE	PORTABLE
CAYENNE 3572 route de Montabo Carrefour de Bourda 97300 CAYENNE	Madame Nathalie ALFRED-RENARD	UNSA 3572 route de Montabo Carrefour de Bourda 97300 CAYENNE	Education nationale		069423 88 61
	Madame Rosiane CANUT-RODANET	6 lotissement les bois Jolys 97351 MATOURY	Responsable d'équipe - AIR France		0694 23 88 61
	Monsieur Christophe MADERE	6 Résidence Cannela 97354 REMIRE MONTJOLY	Education nationale		0694 90 11 23
	Monsieur Cédric NERIN	10 rue du Jardin Résidence Jardin de Jade 97354 REMIRE MONTJOLY	Technicien services commerciaux		0694 22 07 52

SANS ETIQUETTE

SECTEUR	NOM et PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	TELEPHONE	
				FIXE	PORTABLE
	Monsieur Sylvain MARIE-MAGDELAINE	19, rue du Lieutenant Brassé 97300 CAYENNE	Correspondant des collèges au Conseil Général		0694 43 11 41

Direction Générale des Sécurités, de la  
Règlementation et des Contrôles

R03-2022-09-20-00002

Arrêté de retrait de l'arrêté  
R03-2022-07-26-00024 portant attribution d'une  
subvention de la MILDECA au titre de l'année  
2022

**Arrêté R03 - 2022-09 - 20 - 00002**  
**de retrait de l'arrêté R03-2022-07-26-00024 portant attribution d'une subvention de la  
MILDECA au titre de l'année 2022**

**Le préfet de la région Guyane**  
Délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- Vu** le code de commerce, notamment son article L. 612-4 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Vu** la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;
- Vu** le décret du 25 juin 1934 modifié relatif aux subventions aux sociétés privées ;
- Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1er ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de monsieur Thierry QUEFFELEC, préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu** l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention ;
- Vu** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles budgétaires des organismes remplaçant l'arrêté du 30 juin 2017 pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant délégation de signature à M. Cédric Debons, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;
- Vu** l'arrêté R03-2021-06-08-00015 du 28 juin 2021 portant attribution d'une subvention de la MILDECA au titre de l'année 2021 ;
- Vu** l'arrêté R03-2022-07-26-00024 portant attribution d'une subvention de la MILDECA au titre de l'année 2022 ;
- Vu** le courrier 2022-06-388 autorisant un report de l'utilisation de la subvention attribuée en 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que le report de l'utilisation de la subvention attribuée en 2021 ne permet pas l'attribution d'une nouvelle subvention en 2022 sur le même projet ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'arrêté R03-2022-07-26-00024 portant attribution d'une subvention du MILDECA d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2022 à l'association L'Arbre Fromager pour son projet « Information d'un public féminin concernant le trafic de stupéfiants et accompagnement à la réinsertion des détenues en vue de prévenir leur récidence » est retiré.

### Article 2 :

En vertu des articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois, à compter de sa notification ou publication.

### Article 3 :

Le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 20 SEPT 2022

Le sous-préfet,  
Directeur général de la sécurité,  
de la réglementation et des contrôles

Cédric DEBONS

Direction Générale des Sécurités, de la  
Règlementation et des Contrôles

R03-2022-09-21-00001

Arrêté préfectoral portant modification des  
formateurs SSIAP de la sté QUALICONSULT  
EXPLOITATION



**PRÉFET DE LA  
RÉGION GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de la sécurité,  
de la réglementation et des contrôles**

**ETAT-MAJOR INTERMINISTRIEL  
DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE**

**Arrêté préfectoral**

**portant modification des formateurs du centre de formation QUALICONSULT EXPLOITATION pour la formation des personnels permanents de service de sécurité incendie et assistance à personnes des établissements recevant du public et des immeubles à grandes hauteurs**

**SSIAP 1, 2, 3.**

**Le préfet de la région Guyane**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article R.122-17, les articles R.123-11 et R.123-12 ;

**VU** le code du travail ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 nommant Thierry QUEFFELEC, préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** le décret du 17 août 2021 nommant monsieur Cédric DEBONS, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région Guyane ;

**VU** l'arrêté du 8 octobre 1997 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

**VU** l'arrêté du 25 juin 1980, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

**VU** l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

**VU** la demande d'agrément formulée par le centre de formation « QUALICONSULT EXPLOITATION » ;

**CONSIDERANT** que le dossier présenté comporte les éléments d'information nécessaires à la présente décision, notamment :

- la raison sociale de l'entreprise : QUALICONSULT EXPLOITATION;
- immatriculation registre commerce et société 442 848 925 010 48 R C S Cayenne ;
- le nom du représentant légal de l'entreprise, Loic VISCAPI, et le bulletin n°3 de son casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- l'adresse du siège social : Zone Vélizy Plus- Bâtiment E- 1 Bis rue du Petit Clamart 78941 Vélizy Cédex;
- le lieu d'activité principale : 36 rue de L'industrie, PAE Dégrad des Cannes 97354 REMIRE MONTJOLY ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle, délivrée par MMA, n° de contrat 119 111 890 ;
- la convention de mise à disposition des moyens matériels et pédagogiques ;

*Rue Fiedmont – BP 7008 97307 CAYENNE Cedex 52011 – Tél. 05.94.39.45.00*

*Site internet : <http://www.guyane.pref.gouv.fr>*

*emzd@guyane.pref.gouv.fr*

- le contrat autorisant la réalisation d'exercices pratiques sur feux réels ;
- la liste et les qualifications des formateurs accompagnées et leur engagement de participer aux formations, complétée par un curriculum vitae et la photocopie d'une pièce d'identité ;
- les compétences des formateurs en rapport avec le niveau et la matière dispensée ;
- les programmes détaillés comportant un découpage horaire pour chacun des niveaux de formation ;
- l'attestation de forme juridique ;
- l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendies et de secours de la Guyane ;

**SUR** proposition du directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles,

## ARRETE

**Article 1** : L'arrêté R03-2020-02-03-002 est abrogé.

**Article 2** : Le centre de formation « QUALICONSULT EXPLOITATION » 36 rue de L'industrie, PAE Dégrad des Cannes 97354 REMIRE, est agréé pour assurer la qualification des personnels permanents des services de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur :

- agent de service de sécurité incendie (SSIAP 1) ;
- chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2) ;
- chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3).

**Article 3** : Le numéro d'agrément départemental **20-01** est attribué au centre de formation « QUALICONSULT EXPLOITATION ». Ce numéro d'agrément devra être porté sur l'ensemble des courriers émanant de l'organisme de formation.

**Article 4** : Le présent agrément est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 03/02/2020.

**Article 5** : Madame CLAIRE-EUGENIE Clarisse et monsieur PRESIDENT Jean-Marie sont respectivement formateurs SSIAP 1 à SSIAP 3.  
L'organisme de formation devra informer le préfet de tout changement de formateur.

**Article 6** : L'organisme de formation devra informer le préfet de tout changement de lieu de formation ou d'exercice de feu réel.

**Article 7** : Le centre de formation devra se conformer aux dispositions réglementaires relatives à la prévention des incendies de forêts, au débroussaillage et à l'usage du feu en période de risque, pour la réalisation de feux réels sur le site désigné.

**Article 8** : Les dossiers d'examen devront être déposés 2 mois avant la date prévue, par le responsable du centre de formation auprès du jury.

**Article 9** : Le défaut d'information constitue à tout moment un motif d'annulation, de suspension ou de retrait de l'agrément, par décision motivée du préfet.

**Article 10** : La demande de renouvellement de cet agrément doit être adressée au préfet au plus tard 3 mois avant la date d'expiration de sa validité.

**Article 11** : Le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, sont chacun en ce qui le concerne responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane et notifié au responsable du centre de formation.

Cayenne, le 20/09/22

Pour le préfet, le sous préfet  
directeur général de la sécurité, de la réglementation et des  
contrôles.



Cédric DEBONS

Rue Fiedmont – BP 7008 97307 CAYENNE Cedex 52011 – Tél. 05.94.39.45.00

Site internet : <http://www.guyane.pref.gouv.fr>

emzd@guyane.pref.gouv.fr